

L'an deux mille vingt-deux, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 5 avril 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Subvention exceptionnelle de solidarité en soutien au peuple ukrainien

Depuis le 24 février dernier, la Fédération de Russie, violant toutes les règles du droit international, s'est engagée sur la voie de la guerre et a envahi l'Ukraine. La communauté internationale a, à l'image de la France, largement condamné cette intervention militaire, exhortant la Russie à retirer ses troupes.

Les villes florissantes de Kharkiv, Marioupol, Kherson, Odessa jusqu'à la capitale, Kiev, se sont transformées en champ de bataille, jetant des centaines de milliers d'ukrainiens sur les routes de l'exil. Même s'il est difficile d'établir des bilans officiels, les bombardements et les différents affrontements auraient causé de nombreux morts et blessés d'après le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme du 27 mars dernier.

A ce jour, le Haut-Commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés affirme que 10 millions d'ukrainiens ont fui leur foyer et que 3,8 millions ont quitté le pays. Cet exil forcé conduit à une extrême fragilité de ces populations qui se retrouvent dans un grand dénuement alimentaire, médical, et souffrent d'un manque en besoins de premières nécessités.

Mais cette crise, inédite depuis la Seconde Guerre Mondiale en Europe, a également révélé un incroyable élan de générosité du monde entier. Etat, entreprises, associations, collectivités territoriales et citoyens se sont rapidement mobilisés à travers des actions de solidarité tournées vers le peuple ukrainien (accueil des réfugiés, achats de denrées alimentaires non périssables et matériels médicaux etc.).

S'inscrivant dans cette solidarité nationale, la Ville de Cenon souhaite apporter toute sa contribution en versant une subvention exceptionnelle de soutien à hauteur de 5 000 € à l'Association « Ukraine Amitié » (UA). Cette association située à Bordeaux a été fondée en 2015 pour favoriser le développement de coopération culturelle entre l'Ukraine et la France ; mener et soutenir des projets caritatifs et humanitaires à destination de l'Ukraine ou encore fédérer les Ukrainiens de Bordeaux et plus largement du sud-ouest autour de différents projets. Depuis le début du conflit, l'association se mobilise pour venir en aide à la population en collectant des dons humanitaires mais aussi du matériel médical, chirurgical et de premier secours qu'elle achemine directement en Ukraine notamment auprès des collectivités et associations locales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022 DELIBERATION N° 2022-46

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise l'octroi et le versement d'une subvention exceptionnelle de solidarité à l'Association « Ukraine
Amitié » pour un montant de 5 000 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220411-2022-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

Publication : 19/04/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.